



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MORLAIX
communauté
BRO MONTROULEZ

Pays
Leonard

Communauté de Communes



NATURA 2000

PREFET DU FINISTERE
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Comités de pilotage des sites Natura 2000 « Baie de Morlaix »
Réunion du 19 septembre 2013

Une réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix s'est tenue à Carantec, sous la coprésidence de M. Philippe Loos, Sous-préfet de Morlaix, et M. Loïc Laisné, Adjoint au préfet maritime de l'Atlantique.

M. Jean-Guy Guéguén, Maire de Carantec accueille les membres du comité de pilotage. Il note que la démarche Natura 2000 est une démarche profitable pour tous et qu'il est essentiel de ne pas oublier l'activité humaine sur le territoire. M. Loïc Laisné rappelle que 97 % du site est marin. Il remercie les élus d'avoir accepté la mission de portage du document d'objectifs, ce qui entraîne une bonne adhésion locale. Il rappelle que le site a été désigné en aire marine protégée au titre de la convention OSPAR en 2012. M. Philippe Loos remercie également les membres pour le travail déjà accompli dans cette démarche européenne basée, en France, sur le volontariat, et qui doit prendre en compte, dans un souci de cohérence, une activité humaine importante et des enjeux de protection qui le sont tout autant.

Les présentations informatiques ayant servi de support aux échanges du Comité de pilotage sont consultables sur le site Internet dédié à la démarche Natura 2000 en Baie de Morlaix : <http://baie-morlaix.n2000.fr/la-vie-du-site/comites-de-pilotage>

Présentation de l'état des lieux des activités socio-économiques en mer

M^{me} Nolwenn Malengreau, chargée de mission Natura 2000, présente le travail réalisé au sein des groupes de travail et sur le terrain, sur le premier volet du document d'objectifs concernant l'état des lieux des activités socio-économiques en mer et sur le domaine public maritime. Au cours de la présentation, quelques points sont soulignés :

Le volet pêche professionnel a été peu étudié car un marché public doit être lancé prochainement par la DREAL Bretagne pour une étude approfondie de la caractérisation de ces activités et des interactions avec les espèces et les habitats naturels. Cette étude sera commanditée à l'échelle de trois sites Natura 2000 de Bretagne Nord : Trégor-Goëlo, Côte de granit rose et Baie de Morlaix. M. Cyrille Lefeuvre, représentant de la DREAL Bretagne, confirme le lancement prochain du marché. M^{me} Solenne Le Guennec-Robard, coordinatrice du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, souligne que cette étude concernera également la caractérisation des activités des goémoniers embarqués et de récoltants d'algues de rives, professions rattachées au Comité des Pêches.

Concernant la conchyliculture, M. Goulven Brest, président du Comité Régional Conchylicole, précise que l'élevage de moules restera interdit lors de la mise en place du nouveau schéma des structures des cultures marines mais qu'une étude de la qualité des eaux est en cours pour évaluer la possibilité de développer l'élevage de bivalves fouisseurs.

Les premiers résultats de l'étude sur la pêche à pied récréative menée par le CPIE Pays de Morlaix-Trégor et Bretagne Vivante mettent en évidence que 58 % des pêcheurs à pied n'ont aucune connaissance des tailles réglementaires. Le projet Life porté par le CPIE, en partenariat avec Bretagne Vivante sur cette thématique va permettre la création d'outils de sensibilisation et d'information, notamment des réglettes permettant de mesurer les prises.

La pêche à la moussette est une activité pratiquée par certains pêcheurs à pied amateurs. M. Philippe Gautier, représentant de la Fédération Chasse sous-marine passion, souligne qu'il est important de faire passer l'information auprès des pêcheurs amateurs que les moussettes sont de jeunes araignées de mer immatures. De ce fait, toute moussette inférieure à 12 cm, ne fait pas la maille autorisée et ne peut donc pas être pêchée.

.../...

M. Jean-Guy Guéguen informe le comité que l'arrêté préfectoral d'organisation des mouillages de Carantec va paraître très prochainement et autoriser 750 emplacements.

Rendu sur la cartographie des habitats terrestres

M. Israël Larvor du bureau d'études TBM présente la cartographie des habitats terrestres achevée ce printemps. Il présente la méthodologie appliquée pour réaliser cette étude et les résultats qui en ressortent.

M. Israël Larvor souligne qu'un hectare de boisement inventorié est à très forte valeur patrimoniale, car listé parmi les habitats d'intérêt communautaire prioritaire : l'Ormaie littorale. Ce boisement d'Ormes se situe à flanc de côte, non loin de Kerangouez, à Saint Pol de Léon.

Les habitats d'intérêt communautaire terrestres présents au sein du site Natura 2000 de la Baie de Morlaix sont, en grande majorité, en bon état de conservation. Cependant, dans quelques secteurs, des dégradations localisées sont tout de même observées : érosion par piétinement, circulation sur les végétation d'estran, embroussaillage, colonisation par des espèces invasives.

M. Raymond Corre, vice-président de l'Association pour la sauvegarde des sites de Roscoff, soulève la question de la Spartine de Townsend (*Spartina townsendii*), espèce invasive présente dans l'anse du Laber à Roscoff. Celle-ci tend à se développer, au détriment des espèces locales, et modifie les milieux envahis. Des essais sont actuellement en cours sur les techniques de limitation de la spartine en rade de Brest. Les résultats pourraient être appliqués au Laber. M. André Lallonder, vice-président de l'Association de chasse sur le domaine public maritime et sur le domaine fluvial du Finistère, informe qu'en rivière du Faou, la Spartine alterniflore (*Spartina alterniflora*) a colonisé 200 ha en 10 ans, depuis une zone de dispersion initiale d'une dizaine de m².

M. Loïc Laisne souligne que la démarche Natura 2000 se concrétisera par un plan de gestion et que c'est dans ce cadre qu'il conviendra d'insérer les actions de gestion des sites, telle que la lutte contre les espèces invasives. Le document d'objectifs n'a pas vocation à être exhaustif, puisqu'il pourra être révisé après 6 ans. Il est donc important de produire rapidement un plan de gestion pour pouvoir lancer sans tarder les actions de gestion, objet même de la démarche Natura 2000.

Point sur les études en cours

A l'occasion de ce point, plusieurs éléments sont soulignés.

- Le travail de cartographie des habitats suit son cours. Les études sur le domaine terrestre et sur l'estran du fond de baie sont achevées. Les deux études concernant le subtidal sont en cours de validation et d'harmonisation pour permettre de faire le lien entre les résultats récoltés par les deux prestataires. Le complément d'étude concernant l'estran du pays léonard est en cours de réalisation. Un premier rendu sera réalisé pour mi-octobre. Les études achevées sont téléchargeables sur le site Internet dédié à la démarche Natura 2000 en baie de Morlaix. Les rendus cartographiques issus des études achevées en mer sont consultables sur Internet SEXTANT, de l'IFREMER.
- L'étude « oiseaux », confiée à Bretagne Vivante, sera rendue fin octobre.

M. Raymond Corre, interroge l'assemblée sur les possibilités existantes pour limiter l'utilisation des bateaux comme reposoirs de haute mer par les Tournepierres à collier (*Arenaria interpres*). Ce phénomène nouveau est observé dans le vieux port de Roscoff, mais également dans le Port de Pempoull, à Saint Pol, ainsi qu'à Carantec. Les techniques habituelles d'effarouchement ont été tentées en vain, les oiseaux s'habituant rapidement. M^{me} Nolwenn Malengreau a interrogé l'ONCFS à ce sujet après sollicitation du bureau du vieux Port de Roscoff, en début de semaine. L'effarouchement sonore, de type Tonnfort, pourrait être essayé dans l'enceinte portuaire, sur les bateaux les plus fréquentés par les Tournepierres.

M. Pierre Ménez, représentant la Fédération départementale de la chasse du Finistère, s'interroge sur l'état de la population de Grands Corbeaux (*Corvus corax*) en baie de Morlaix. M^{me} Nolwenn Malengreau et M. Roger Uguen, représentant de Bretagne Vivante – SEPNB, répondent qu'un seul couple de grands corbeaux niche en falaise littorale, à proximité de la baie, du côté de Beg an Fry. Cette espèce nichait autrefois en baie, notamment sur l'île de Ti Saozon. Sensible au dérangement, il s'est replié sur des secteurs moins fréquentés, notamment en carrières, dans les terres. A Beg an Fry, le sentier de randonnée passant à proximité a été dévié légèrement en retrait du trait de côte pour assurer la tranquillité nécessaire à sa reproduction..

- L'étude « Biodiversité en baie de Morlaix » suit son cours. Les comptages mensuels des limicoles ont été étendus à l'ensemble de la Zone de Protection Spéciale (ZPS). Les premiers résultats des suivis des Phoques gris notent une présence des phoques en baie à longueur d'année, avec un effectif maximum en été.

M. Josselin Boireau, chargé de mission au Groupe Mammalogique Breton s'interroge sur les risques éventuels pour les plongeurs apnéistes et bouteille de pratiquer leur activité à proximité des phoques ainsi que sur l'effet potentiel du dérangement sur la population de phoques. Aucun retour de comportement dangereux des phoques pour les plongeurs n'a été, pour l'instant, relevé en baie de Morlaix. Cependant, M. Josselin Boireau insiste sur la nécessité d'anticiper et d'échanger sur ces risques afin d'éviter des conflits d'usages liés à la présence des phoques dans la baie. M. Philippe Gautier fait part de son expérience de plongeur, soulignant que les phoques viennent parfois chaparder les poissons fixés à la ceinture des chasseurs sous-marins. Malgré une certaine inquiétude, la présence des phoques ne semble pas soulever de risque majeur pour les plongeurs. M. Loïc Laisné informe que le Parc Marin d'Iroise a élaboré une charte pour les pratiquants de sports nautiques, intégrant notamment des recommandations pour l'approche des mammifères marins en bateau. Il recommande de se rapprocher du Parc marin d'Iroise qui a développé une grande expérience et peut aider à encadrer les activités, pour bénéficier de ses conseils et de son savoir-faire. Mme Solenne Le Guennec-Robard souligne que le Parc Marin d'Iroise déconseille la plongée à proximité des phoques. (*observation post-réunion : le conseil de gestion du Parc Marin d'Iroise a validé une tolérance pour les prestations proposant une mise à l'eau avec les phoques d'avril à septembre, soit hors période de mue. Cette tolérance est octroyée dans le cadre d'une démarche expérimentale visant mieux à évaluer les effets de dérangements éventuels sur la population de phoques*). M. Goulven Brest fait part de l'expérience de la Baie du Mont, secteur accueillant une population de Phoques veaux-marins, où l'approche des reposoirs est interdite.

- L'étude SKRAPESK sur l'alimentation des sternes en mer n'a pu être menée en baie de Morlaix car la reproduction des sternes a échoué à l'Île aux Dames cette année. L'installation d'un couple Faucon pèlerin, espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux, à nicher sur le château du Taureau, non loin de l'Île aux Dames, a sans doute contribué au déplacement de la colonie.

Poursuite du travail d'élaboration du document d'objectifs

M^{me} Nolwenn Malengreau rappelle les réunions qui se sont déroulées et celles qui restent à venir. Elle fait remonter la proposition de Laurent Lévêque de la Station Biologique de Roscoff de réunir les deux groupes de travail sur les milieux marins pour aborder la question des interactions entre les activités et les espèces et habitats. Cette proposition n'emportent pas d'opposition. Le comité de pilotage laisse libre choix à M^{me} Nolwenn Malengreau pour la mise en œuvre dès les prochaines réunions de ces groupes de travail.

Elle rappelle la demande de prolongation d'un an, du délai de 2 ans initialement prévu pour l'élaboration du document d'objectifs (juin 2014), faite conjointement par Morlaix Communauté et la Communauté des Communes du Pays Léonard, opérateurs des sites, aux préfets maritimes et de département par lettre du 4 septembre 2013. Cette demande est justifiée par la complexité et la richesse du site, tant sur le volet biodiversité qu'humain, et par un nombre important d'évaluations d'incidences pour lesquelles l'opérateur a été sollicité pour accompagner les porteurs de projets. M. Philippe Loos indique que la demande a bien été reçue et qu'une réponse sera transmise prochainement par écrit. Il précise que, pour l'instant, l'État ne dispose pas de visibilité sur les crédits au-delà de 2014. M. Loïc Laisné ajoute qu'il n'existe pas de raisons majeures de reporter d'un an l'échéance et qu'en tout état de cause, l'engagement vers un plan de gestion ne doit pas être retardée dans le seul but d'avoir un document d'objectifs exhaustif. Le calendrier doit rester au plus près de celui prévu initialement.

Messieurs Bernard Le Pors et Jean-Claude David espèrent que leur demande de report sera écoutée, même s'ils comprennent les arguments de l'État. Ils ajoutent que les délais ont été sous-évalués dans les sites marins, ou de nombreux projets sont soumis à évaluations d'incidences. A ce sujet, M. Loïc Laisné rappelle que les évaluations d'incidence sont à la charge du porteur de projet, de l'organisateur de la manifestation, et n'incombent pas à la chargée de mission, qui doit seulement être consultée, l'élaboration du document d'objectifs et l'engagement dans un plan de gestion devant rester ses missions prioritaires. M^{me} Nolwenn Malengreau confirme que son investissement va dans l'accompagnement des porteurs de projets : mise à disposition d'information et de données, accompagnement dans la recherche de solutions de réduction des impacts potentiels. Elle intervient également en appui aux services de l'Etat, à leur demande, lorsqu'une connaissance du terrain est nécessaire à l'instruction d'un dossier.

.../...

M. Goulven Brest souligne que les porteurs de projets locaux ont besoin de soutien pour la réalisation des études d'évaluation des incidences et insiste sur la nécessité de permettre à la chargée de mission Natura 2000 de poursuivre cette activité, en parallèle de la rédaction du DoéOb. Il émet le souhait de permettre la réalisation d'un travail bien fait, même si celui-ci doit prendre plus de temps.

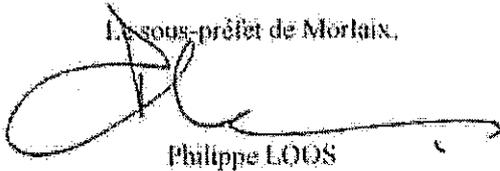
M. Philippe Loos note que les services de la sous-préfecture de Morlaix ont également apprécié l'apport d'informations de terrain par la chargée de mission lors des réunions d'organisation de la fête maritime Entre Terre et Mer, notamment pour ajuster les festivités à la présence du Faucon pèlerin nicheur sur le château du Taureau.

Présentation du site Internet

M^{me} Malengreau termine en présentant le nouveau site Internet <http://baie-morlaix.n2000.fr>. Ce site réunit les informations concernant la biodiversité en baie de Morlaix, la présentation de la démarche Natura 2000, les compte-rendus des différentes réunions menées dans le cadre de la démarche, ainsi que des documents en téléchargement (formulaires simplifiés pour les évaluations des incidences, études sur la baie...). Le site sera enrichi progressivement.

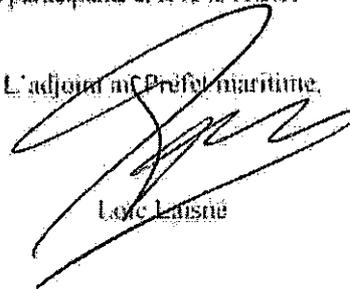
L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Claude David remercie les participants et lève la séance.

Le sous-préfet de Morlaix,



Philippe LOOS

L'adjoint au Préfet maritime,



Loïc LAISNÉ

Liste des participants

Étaient présents en qualité de membres des comités de pilotage :

- M. Philippe Loos, sous-préfet de Morlaix,
- M. Loïc Laisné, adjoint au Préfet Maritime de l'Atlantique,
- M. Cyrille Lefeuvre, représentant le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- M. Jean-Guy Guéguen, Maire de Carantec,
- M. Bernard Le Pors, vice-président de la Communauté de communes du Pays léonard, maire de Santec, accompagné de M. Jacques-Olivier Cadiou, service développement durable de la Communauté de communes du Pays léonard,
- M. Jean-Claude David, conseiller communautaire de Morlaix communauté délégué à la démarche littorale, accompagné de Mme Nolwenn Malengreau, chargée de mission Natura 2000 et Mme Véronique Fily, assistante du service Mer et littoral à Morlaix communauté,
- M. François Hamon, adjoint au maire de Saint-Martin des Champs,
- Mme Isabelle Gay, chargée de mission du Conservatoire littoral, représentant le délégué des rivages Bretagne du Conservatoire du littoral,
- M. Pierre Jallifier, animateur, représentant le président de la Commission locale de l'eau du SAGE Léon-Trégor,
- Mme Solenne Le Guennec-Robard, coordinatrice, représentant le président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère,
- M. Goulven Brest, président du Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord
- Mme Anaïs Guérin, représentant le président de la Compagnie armoricaine de navigation
- M. Thomas Gaonac'h, conseiller HSE, représentant le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix,
- Mme Cécilia Desbois, chargée de mission économique, représentant le président de Nautisme Finistère,
- M. Philippe Gautier, représentant le président de la Fédération de chasse sous-marine passion,
- M. André Lallonder, vice-président de l'Association de chasse sur le domaine public maritime et sur le domaine fluvial du Finistère,
- M. Pierre Ménez, administrateur, représentant la Fédération départementale de la chasse du Finistère accompagné de M. Patrice Coant, technicien de la Fédération départementale de la chasse du Finistère,
- M. Roger Uguen, représentant le président de l'Association Bretagne Vivante – SEPNEB,
- Mme Marie-Catherine Lecocq, administratrice, représentant le président de l'Association Eau et rivières de Bretagne,
- M. Josselin Boireau, chargé de mission, représentant le président du Groupe mammalogique breton,
- M. Jean-Yves Quéménéur, président de l'Association Force 5,
- M. Raymond Corre, vice-président de l'Association pour la sauvegarde des sites de Roscoff.

Participaient également :

- M. Israël Larvor, chargé d'études, bureau d'études TBM.

S'étaient excusés :

- M. le Directeur départemental de la cohésion sociale du Finistère,
- M. le président du Conseil général du Finistère,
- M. le maire de Henvic,
- Mme Sylvie Horiot, préfecture du Finistère, chef du bureau de la coordination générale,
- M. le président de la Chambre d'agriculture du Finistère et Mme Marie-Hélène Philippe, Responsable de l'Observatoire Gestion de l'Espace et Environnement, Chambre d'Agriculture du Finistère
- M. le président du Comité départemental de randonnée pédestre du Finistère
- M. Yann Jacob, garde animateur de la réserve des îlots de la Baie de Morlaix.

Membres du Comité de Pilotage non informés de la réunion, suite à une erreur de publipostage :

- M. le président de l'université de Bretagne occidentale
- M. le directeur de l'institut universitaire européen de la mer
- M. le directeur de la station biologique de Roscoff
- M. le directeur d'Océanopolis
- M. le directeur du conservatoire botanique national de Brest
- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (C.S.R.P.N.) de Bretagne